

XIII
BUDGET
DU
MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1923

XIII
BEGROOTING
VAN HET
MINISTERIE VAN FINANCIËN
VOOR HET DIENSTJAAR 1923

PROJET DE LOI

WETSONTWERP

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Premier
Ministre, Ministre des Finances, et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit
sera présenté en Notre nom aux Cham-
bres législatives par Notre Premier
Ministre, Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances
pour l'exercice 1923 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la
somme de cent vingt-deux millions qua-
tre cent cinquante mille huit cent
seize francs . . . fr. 122,450,816

2° Pour les dépenses
exceptionnelles, à la
somme de trois millions
quarante-quatre mille
huit cent quatre-vingt-
huit francs 3,044,888

Soit ensemble à la
somme de cent vingt-cinq
millions quatre cent no-
nante-cinq mille sept
cent quatre francs . . . 125,495,704

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Eersten
Minister, Minister van Financiën, en
volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in
Onzen naam door Onzen Eersten
Minister, Minister van Financiën, aan
de Wetgevende Kamers ter overweging
worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie
van Financiën voor het dienstjaar 1923
is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op desom
van honderd twee en twintig miljoen
vier honderd vijftig duizend acht hon-
derd zestien frank . . fr. 122,450,816

2° Voor de uitzonder-
lijke uitgaven, op de som
van drie miljoen vier en
veertig duizend acht hon-
derd acht en tachtig frank. . . 3,044,888

Te zamen op de som
van honderd vijf en twin-
tig miljoen vier honderd
vijf en negentig duizend
zeven honderd vier frank. . 125,495,704

conformément au tableau ci-annexé.

overeenkomstig de hierbij gevoegde
tabel.

Donné a Bruxelles, le 10 octobre
1922.

Gegeven te Brussel, den 10 October
1922.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Eerste Minister,
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1923.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre fr. 35,000	44,000 »
	b) Frais de représentation 9,000	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés de province détachés à l'administration centrale. — Traitements d'attente des agents en disponibilité. — Commissions d'examen, études, missions, etc.	5,942,360 »
3	Indemnités pour travaux extraordinaires	250,000 »
4	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc.	300,000 »
5	Frais de tournées; frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	75,000 »
	a) Papier à timbrer fr. 1,000,000	
	b) Papier électoral »	
6	c) Autres papiers de toute espèce 1,200,000	3,550,000 »
	d) Fournitures de bureau, impressions et registres; frais de transport de matériel, ports de lettres; télégrammes; communications téléphoniques et autres menus frais. 1,550,000	
7	Bibliothèque. Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux; entretien des locaux du Ministère; achat et entretien des meubles Automobile du Ministre, etc.	485,000 »
8	Conseil d'appel en matière de punitions disciplinaires	15,000 »
	(Les magistrats qui font partie du Conseil toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. Cette disposition s'applique également aux autres conseils ou commissions qui ressortissent au Département.)	
9	Service de la Monnaie	40,000 »
10	Documents statistiques	85,000 »
CHAPITRE II		
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE		
DANS LES PROVINCES.		
11	Traitements des agents du Trésor. — Traitements d'attente des agents en disponibilité.	400,000 »
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc. des agents du Trésor. Indemnités de déplacement du personnel de la Trésorerie en province. Frais de maladie et de funérailles, etc.	440,000 »

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN
VOOR HET DIENSTJAAR 1923.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.																																																			
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN. EERSTE HOOFDSTUK. HOOFDBEHEER <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 20%;">a) Jaarwedde van den Minister</td><td style="width: 60%;"></td><td style="width: 20%; text-align: right;">1</td></tr> <tr> <td>b) Kosten van vertoon</td><td></td><td style="text-align: right;">2</td></tr> <tr> <td>Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden — Jaarwedden der beambten uit de provinciën naar het hoofdbeheer verzonden. — Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid. — Examencommissies, studiën en zendingen, enz.</td><td></td><td style="text-align: right;">3</td></tr> <tr> <td>Vergoedingen voor buitengewone werken</td><td></td><td style="text-align: right;">4</td></tr> <tr> <td>Honoraria der advocaten en der pleitbezorgers van het Departement. — Proceskosten, uitgaven, hoeten van cassatie, vergoedingen, enz.</td><td></td><td style="text-align: right;">5</td></tr> <tr> <td>Omreiskosten; reis- en verblijfkosten van den Minister, van de ambtenaren, beambten en bedienden van het middenbeheer.</td><td></td><td style="text-align: right;">6</td></tr> <tr> <td>a) Zegelpapier fr. 1,000,000</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>b) Kiespapier »</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>c) Allerhande soort papier 1,200,000</td><td></td><td style="text-align: right;">7</td></tr> <tr> <td>d) Bureelbehoefden, drukwerken en registers; vervoerkosten voor materieel, briefport, telegrammen; telefoongesprekken en andere kleine kosten 1,350,000</td><td></td><td style="text-align: right;">8</td></tr> <tr> <td>Bibliotheek. Verlichting en verwarming der hotels en der bureelen; onderhoud der lokalen van het Ministerie; aankoop en onderhoud der meubelen. Motorrijtuig van den Minister, enz.</td><td></td><td style="text-align: right;">9</td></tr> <tr> <td>Raad van beroep in zake tuchtstraffen.</td><td></td><td style="text-align: right;">10</td></tr> <tr> <td>(De magistraten, welke deel uitmaken van den Raad, zullen de zitpenningen trekken ten zelfden titel als de andere leden. Deze schikking geldt ook voor al de andere raden en commissiën afhangende van het Departement).</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Munddienst</td><td></td><td style="text-align: right;">11</td></tr> <tr> <td>Statistische bescheiden</td><td></td><td style="text-align: right;">12</td></tr> </table> HOOFDSTUK II. BESTUUR DER THESAUURIE EN OPENBARE SCHULD IN DE PROVINCIËN. <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 20%;">Jaarwedden van de agenten der Schatkist — Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid.</td><td style="width: 60%;"></td><td style="width: 20%; text-align: right;">11</td></tr> <tr> <td>Bureel-, klerk-, huurkosten, enz., der agenten der Schatkist. Vergoedingen voor verplaatsing van het personeel der Thesaurie in de provincie. Onkosten van ziekte en begrafenis, enz.</td><td></td><td style="text-align: right;">12</td></tr> </table>	a) Jaarwedde van den Minister		1	b) Kosten van vertoon		2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden — Jaarwedden der beambten uit de provinciën naar het hoofdbeheer verzonden. — Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid. — Examencommissies, studiën en zendingen, enz.		3	Vergoedingen voor buitengewone werken		4	Honoraria der advocaten en der pleitbezorgers van het Departement. — Proceskosten, uitgaven, hoeten van cassatie, vergoedingen, enz.		5	Omreiskosten; reis- en verblijfkosten van den Minister, van de ambtenaren, beambten en bedienden van het middenbeheer.		6	a) Zegelpapier fr. 1,000,000			b) Kiespapier »			c) Allerhande soort papier 1,200,000		7	d) Bureelbehoefden, drukwerken en registers; vervoerkosten voor materieel, briefport, telegrammen; telefoongesprekken en andere kleine kosten 1,350,000		8	Bibliotheek. Verlichting en verwarming der hotels en der bureelen; onderhoud der lokalen van het Ministerie; aankoop en onderhoud der meubelen. Motorrijtuig van den Minister, enz.		9	Raad van beroep in zake tuchtstraffen.		10	(De magistraten, welke deel uitmaken van den Raad, zullen de zitpenningen trekken ten zelfden titel als de andere leden. Deze schikking geldt ook voor al de andere raden en commissiën afhangende van het Departement).			Munddienst		11	Statistische bescheiden		12	Jaarwedden van de agenten der Schatkist — Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid.		11	Bureel-, klerk-, huurkosten, enz., der agenten der Schatkist. Vergoedingen voor verplaatsing van het personeel der Thesaurie in de provincie. Onkosten van ziekte en begrafenis, enz.		12	
a) Jaarwedde van den Minister		1																																																			
b) Kosten van vertoon		2																																																			
Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden — Jaarwedden der beambten uit de provinciën naar het hoofdbeheer verzonden. — Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid. — Examencommissies, studiën en zendingen, enz.		3																																																			
Vergoedingen voor buitengewone werken		4																																																			
Honoraria der advocaten en der pleitbezorgers van het Departement. — Proceskosten, uitgaven, hoeten van cassatie, vergoedingen, enz.		5																																																			
Omreiskosten; reis- en verblijfkosten van den Minister, van de ambtenaren, beambten en bedienden van het middenbeheer.		6																																																			
a) Zegelpapier fr. 1,000,000																																																					
b) Kiespapier »																																																					
c) Allerhande soort papier 1,200,000		7																																																			
d) Bureelbehoefden, drukwerken en registers; vervoerkosten voor materieel, briefport, telegrammen; telefoongesprekken en andere kleine kosten 1,350,000		8																																																			
Bibliotheek. Verlichting en verwarming der hotels en der bureelen; onderhoud der lokalen van het Ministerie; aankoop en onderhoud der meubelen. Motorrijtuig van den Minister, enz.		9																																																			
Raad van beroep in zake tuchtstraffen.		10																																																			
(De magistraten, welke deel uitmaken van den Raad, zullen de zitpenningen trekken ten zelfden titel als de andere leden. Deze schikking geldt ook voor al de andere raden en commissiën afhangende van het Departement).																																																					
Munddienst		11																																																			
Statistische bescheiden		12																																																			
Jaarwedden van de agenten der Schatkist — Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid.		11																																																			
Bureel-, klerk-, huurkosten, enz., der agenten der Schatkist. Vergoedingen voor verplaatsing van het personeel der Thesaurie in de provincie. Onkosten van ziekte en begrafenis, enz.		12																																																			

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE III		
ADMINISTRATIONS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DES DOUANES ET DES ACCISES DANS LES PROVINCES.		
A. — Services des Contributions directes et du Cadastre.		
13	Surveillance générale. Traitements	383,000 »
14	Conservation du cadastre. Traitements	6,479 500 »
15	Contributions directes. Traitements	20,533,500 »
16	Suppléments de traitement extraordinaires	600,000 »
17	Traitements de disponibilité.	320,000 »
18	Frais de bureau et de tournées	1,750,000 »
	Indemnités, primes et dépenses diverses :	
	a) Indemnités des contrôleurs chargés des surveillances en matière de taxes assim- lées aux contributions directes et des agents faisant partie des sections spéciales de recherches. fr 50 000	
	b) Indemnités aux receveurs qui utilisent les services de collaborateurs particuliers 250,000	
	c) Indemnités aux receveurs pour les dédommager des pertes de fonds éventuelles 300 000	
	d) Indemnités et frais de route des membres des Commissions de taxation de l'impôt spécial et extraordinaire sur les bénéfices de guerre et de l'impôt spécial sur les bénéfices exceptionnels 100,000	
19	e) Indemnités de déplacement des employés de province 100,000	4,320 000 »
	f) Indemnités de toute nature accordées pour la transcription des mu- tations cadastrales, pour le renouvellement des documents cadastraux, pour la délivrance des extraits cadastraux et pour les travaux divers se rapportant au recensement des baux et à l'évaluation des propriétés foncières 1,000 000	
	g) Indemnités des aspirants commis aux écritures intermédiaires et des agents temporaires. 1,520,000	
	h) Indemnités de toute nature accordées aux agents qui se sont distingués dans la recherche de la fraude et autres indemnités ou dépenses inhé- rentes à l'établissement et au recouvrement des impôts directs 1,000,000	
B. — Services des Douanes et des Accises.		
20	Surveillance générale. Traitements	220,000 »
21	Accises, Douanes et recherche maritime. Traitements	50,052,400 »
22	Laboratoires	72,310 »
23	Suppléments de traitement extraordinaires	1,750,000 »
24	Traitements de disponibilité	260,000 »

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK III BESTUREN DER RECHTSTREEKSCHÉ BELASTINGEN EN DER DOUANEN EN DER ACCIJNZEN IN DE PROVINCIËN. A. — Diensten der Rechtstreeksche belastingen en van het Kadaster. Algemeen toezicht. Jaarwedden 13 Bewaring van het kadaster. Jaarwedden 14 Rechtstreeksche belastingen. Jaarwedden 15 Buitengewone bijjaarwedden 16 Jaarwedden van beschikbaarheid 17 Bureel- en omreiskosten 18 Vergoedingen, premieën en uitgaven van verschillenden aard : a) Vergoedingen der toezieners belast met het toezicht in zake met de rechtstreeksche belastingen gelijkgestelde heffingen en der beambten deel uitmakende van de bijzondere opzoekingsafdeelingen fr 50,000 b) Vergoedingen aan de ontvangers die bijzondere medewerkers benutten. 250,000 c) Vergoedingen aan de ontvangers tot vergelding van de gebeurlijke geldelijke verliezen 300,000 d) Vergoedingen en reiskosten van de leden der Commissiën voor taxatie der bijzondere en buitengewone belasting op de oorlogswinsten en der bijzondere belasting op de uitzonderlijke winsten 100,000 e) Verplaatsingsvergoedingen der beambten in de provincie 100,000 f) Vergoedingen van allen aard verleend voor overschrijven der kadastrale mutaties, voor de hernieuwing der kadastrale bescheiden, voor de aflevering der kadastrale uittreksels en voor de verschillende verrichtingen betreffende het opnemen der huurreelen en het begrooten der grondeigendommen 1,000,000 g) Vergoedingen aan de aspirant tusschentijdige kantoor-klerken en der tijdelijke agenten 1,520,000 h) Vergoedingen van allen aard verleend aan agenten welke zich hebben onderscheiden bij de opsporing van bedrieglijke feiten en andere vergoedingen of uitgaven verband houdende met de vestiging en de inruig der rechtstreeksche belastingen 1,000,000 B. — Diensten der Douanen en der Accijnzen. Algemeen toezicht. Jaarwedden 20 Accijnzen, Douanen en onderzoek ter zee. Jaarwedden 21 Laboratoriums 22 Buitengewone bijjaarwedden 23 Jaarwedden van beschikbaarheid 24	
97,269,710 "		

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.
		— Bedrag der kredieten per artikel.
25	Frais de bureau et de tournées	940,000 »
26	Indemnités, primes et dépenses diverses.	4,198,000 »
27	Police en matière de douane et d'accise	60,000 »
	C. — Matériel.	
28	Matériel	5,334,000 »
	CHAPITRE IV.	
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES	
29	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	4,101,100 »
30	Indemnités pour travaux extraordinaires	50,000 »
31	Traitements du personnel du domaine.	807,500 »
32	Remises et indemnités des receveurs. — Frais de perception (<i>Credit non limitatif.</i>)	5,031,000 »
33	Traitements d'attente des agents en disponibilité	100,000 »
34	Frais de bureau et dépenses diverses	240,900 »
35	Matériel	270,000 »
36	Dépenses du domaine	1,925,000 »
37	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (<i>Credit non limitatif.</i>)	4,500 »
	CHAPITRE V.	
	PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.	
38	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1923 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année (<i>Credit non limitatif.</i>)	700,000 »
39	Secours à accorder, à défaut de pension, ou, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions	65,000 »
40	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article précédent	20,000 »
41	Frais des Commissions provinciales des pensions. — Honoraires des médecins — Dépenses diverses	10,000 »
42	Quote-part du Département des Finances dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle	42,114 »
43	Traitements, allocations et autres frais du Conseil supérieur et du Conseil administratif mixte de l'Union belgo-luxembourgeoise	155,632 »
44	Rémunération des membres des Commissions provinciales d'examen pour l'obtention du titre de géomètre-arpenteur Frais divers	35,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES fr.	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
12,527,000 »	Bureel- en omreiskosten 25 Vergoedingen, premiën en uitgaven van verschillenden aard 26 Politie in zake douanen en accijnzen 27 C. — Materieel. Materieel 28	
	HOOFDSTUK IV. BESTUUR DER REGISTRATIE EN DOMEINEN IN DE PROVINCIEËN.	
	Jaarwedden van het personeel van de registratie en het zegel	29
	Vergoedingen wegens overwerk.	30
	Jaarwedden van het personeel des domeins	31
	Percentsgewijze bezoldigingen en vergoedingen der ontvangers. — Kosten van inning. (Onbepaald crediet.)	32
	Wachtgeld van agenten in beschikbaarheid	33
	Bureelkosten en uitgaven van verschillenden aard	34
	Materieel	35
	Uitgaven van het domein	36
	Schaden en interesten voor zaken van verschillenden aard, die kroozen wegens ver- traagde betaling medebegrepen. (Onbepaald crediet.)	37
	HOOFDSTUK V. PENSIOENEN EN HULPGELDEN. — VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.	
	Eerste termijn der pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1923 of vóór den 1 Januari van hetzelfde jaar. (Onbepaald crediet.).	38
	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, of, in uitzonderlijke omstandig- heden, in geval van gering pensioen, aan voormalige ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, aan hunne echtgenooten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Hulp- geld van gewezen ambtenaars of beambten, of aan hunne weduwen en weezen, in geval de beambte op pensioen gesteld of overleden ware ten gevolge van ongevallen overkomen of wonden verkregen tijdens het uitoefenen zijner bediening.	39
1,027,746 »	Onvoorziene uitgaven welke in de Begrooting niet zijn opgegeven. — Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder voorgaand artikel vermelde personen, die geen recht op pensioen hebben	40
	Kosten van de provinciale Commissiën der pensioenen. — Honoraria der geneesheeren. — Verschillende uitgaven	41
	Deel van het Departement van Financiën in de uitgaven van het Hooger Comité van toezicht.	42
	Jaarwedden, verstrekkingen en andere kosten van den Hooger Raad en van den gemengden bestuurlijken Raad van het Belgisch-Luxemburgsche Verbond.	43
122,450,816 »	Bezoldiging der leden van de provinciale examen commissies tot het verwerven van den titel van landmeter. Allerhande kosten.	44
	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. CHAPITRE VI. SERVICES DIVERS.		
45	Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc. — Commission d'études des habitations à bon marché. — Frais de vacation, de déplacement, de bureau; dépenses diverses.	5,000 »
46	Honoraires d'avocats et d'avoués chargés de défendre les intérêts de l'État dans les procès contre les traîtres et les pourvoyeurs de l'ennemi; frais de procédure, déboursés, etc.	200,000 »
47	Acquisition de machines et accessoires pour l'impression et la frappe des timbres fiscaux	500,000 »
48	Frais de personnel et de matériel à résulter des opérations de recensement et d'estampillage des titres des anciennes dettes publiques autrichienne et hongroise non gagées dont sont porteurs des ressortissants belges	8,000 »
49	Frais de fonctionnement du cours de langue flamande	12,000 »
<i>Tribunaux arbitraux mixtes et Office belge de vérification et de compensation. (Exécution des Traités de paix.)</i> A. — Tribunaux arbitraux mixtes.		
50	Rétribution du juge, du juge suppléant, de l'agent général, des agents du Gouvernement et du secrétaire belges près les tribunaux arbitraux mixtes. Part d'intervention de la Belgique dans le traitement des présidents. Traitements et indemnités du personnel.	156,200 »
(Les fonctions de juge et de juge suppléant, d'agent général et d'agent du Gouvernement près les tribunaux arbitraux mixtes n'entraînent aucune incompatibilité avec les fonctions de l'ordre judiciaire; l'indemnité allouée est cumulée, le cas échéant, avec le traitement ou avec une pension à charge de l'État).		
51	Traitements et indemnités du personnel.	22,600 »
52	Frais de route et de séjour des membres et du personnel	75,000 »
53	Matériel. — Immeuble à Bruxelles et frais de bureau du Secrétariat à Paris	44,000 »

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN. HOOFDSTUK VI. VERSCHEIDENE DIENSTEN. Commissie tot het omwerken der wetten op de rechten van registratie, enz. — Commissie tot studie der goedkope woningen. — Zittings-, verplaatsings-, bureelkosten; verschillende uitgaven. 45 Honoraria van advocaten en pleitbezorgers belast met de verdediging van 's Rijks belangen in de gedingen tegen de verraders en de leveraars aan den vijand; kosten van rechtspleging, uitgaven, enz. 46 Aankoop van werktuigen en toevoegsels voor het drukken en indrukken van fiscale zegels. 47 Kosten van personeel en van materieel welke zullen voortvloeien uit de verrichtingen van opneming en stempeling der titels van de oude niet gewaarborgde Oostenrijksche en Hongarische openbare schulden welke in 't bezit zijn van de Belgische Staatsaanhoorigen. 48 Kosten veroorzaakt door den leergang van vlaamsche taal 49 <i>Gemengde scheidsrechtshoven en Belgische afrekeningsdienst. (Uitvoering der Vredesverdragen.)</i> A. — Gemengde scheidsrechtshoven. Bezoldiging van de Belgische rechter, toegevoegden rechter, algemeenen agent, agenten der Regeering en sekretaris bij de gemengde scheidsrechtshoven. Aandeel van België in de jaarwedde der voorzitters Jaarwedden en vergoedingen van het personeel. 50 (Het ambt van rechter en toegevoegden rechter, van algemeen agent en van agent der Regeering bij de gemengde scheidsrechtshoven is geen zins overeenigbaar met dat van de rechterlijke orde; de toegekende vergoeding kan desgevallend te zamen met de jaarwedde of een pensioen ten laste van den Staat worden genoten). Jaarwedden en vergoedingen van het personeel 51 Reis- en verblijfkosten der leden en van het personeel 52 Materieel — Gebouw te Brussel en bureelkosten van het Secretariaat te Parijs . . 53	

3.044,888 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	B. — Office belge de vérification et de compensation.	
54	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service.	867,088
55	Comité consultatif de l'Office	10,000
56	Indemnités pour travaux extraordinaires	5,000
57	Frais de route, de séjour et de déplacement des fonctionnaires, employés et gens de service.	15,000
58	Matériel. — Frais de bureau. — Immeuble (location et entretien)	92,000
59	Intérêt simple de 5 p. c. par an sur les paiements effectués anticipativement par l'Office de vérification et de compensation allemand (<i>crédit non limitatif</i>)	1,000,000
60	Remboursement du droit d'inscription aux créanciers belges dont les créances sont définitivement contestées	30,000
61	Frais de commission pour encaissement de coupons et de titres remboursables de valeurs belges présentées à la compensation par l'Office de vérification et de compensation allemand (dépenses de 1925 et des années antérieures)	6,000
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 octobre 1922.

ALBERT.

PAR LE ROI :
Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,
G. THEUNIS.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<i>B. — Belgische afrekeningsdienst.</i> Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en dienstlieden 54 Raadgevend comiteit van den Dienst 55 Vergoedingen voor buitengewone werken. 56 Reis-, verblijf- en verplaatsingskosten der ambtenaren, beambten en dienstlieden . 57 Materieel. — Bureaukosten. — Gebouw (huur en onderhoud) 58 Eenvoudige interest van 5 t. h. s' jaars op de door den Duitschen afrekeningsdienst op voorhand gedane betalingen (<i>onbepaald crediet</i>). 59 Terugbetaling van het inschrijvingsrecht aan Belgische creditears wier vorderingen definitief betwist worden . 60 Kosten van commissie voor inloop van coupons en van uitkeerbare titels van Belgische waarden ter afrekening aangeboden door den Duitschen afrekeningsdienst (uitgaven over 1923 en over vorige jaren) 61	
125.495,704	TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN.	

Gezien en goedgekeurd om geheet te worden
aan Ons besluit van 10 October 1922.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Eerste Minister,
Minister van Financiën,
G. THEUNIS.

(14)

XIII

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1923

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																		
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																																				
CHAPITRE 1 ^{er} .																																																																																																				
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																																				
a.	Traitement du Ministre		fr.	35,000																																																																																																
	b. Frais de représentation			9,000																																																																																																
	a. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																																																																			
<table><thead><tr><th>GRADES.</th><th>Nombre d'agents.</th><th>Traitements annuels</th><th>Dépenses.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>23,600</td><td>23,600</td></tr><tr><td>Administrateur-directeur général</td><td>1</td><td>23,600</td><td>23,600</td></tr><tr><td>Directeur général</td><td>11</td><td>19,000 à 25,000</td><td>240,000</td></tr><tr><td>Inspecteur général.</td><td>7</td><td>17,000 à 19,200</td><td>150,000</td></tr><tr><td>Directeur.</td><td>58</td><td>15,000 à 20,200</td><td>620,000</td></tr><tr><td>Sous-directeur et bibliothécaire</td><td>55</td><td>11,500 à 15,400</td><td>420,000</td></tr><tr><td>Chef de bureau.</td><td>42</td><td>9,500 à 13,400</td><td>410,000</td></tr><tr><td>Sous-chef de bureau et bibliothécaire-adjoint</td><td>55</td><td>8,000 à 11,000</td><td>450,000</td></tr><tr><td>Commis rédacteur et sténo-dactylographe</td><td>115</td><td>4,100 à 9,500</td><td>620,000</td></tr><tr><td>Commis aux écritures</td><td>90</td><td>5,700 à 8,700</td><td>480,000</td></tr><tr><td>Dactylographe</td><td>15</td><td>5,700 à 8,700</td><td>55,000</td></tr><tr><td>Commissaire des monnaies</td><td>1</td><td>20,000</td><td>20,000</td></tr><tr><td>Inspecteur des essais et de la garantie</td><td>1</td><td>13,600</td><td>13,600</td></tr><tr><td>Contrôleur au change et au monnayage.</td><td>1</td><td>13,000</td><td>15,000</td></tr><tr><td>Essayeur.</td><td>1</td><td>11,000</td><td>11,000</td></tr><tr><td>Essayeur-adjoint</td><td>1</td><td>6,500</td><td>6,500</td></tr><tr><td>Gens de service (concierges, huissiers, messagers, chefs-ouvriers, garçons de bureau et nettoyeuses, etc)</td><td>125</td><td>1,500 à 7,400</td><td>525,000</td></tr><tr><td>b. Employés de province détachés à l'administration centrale (traitements et indemnités)</td><td></td><td></td><td>280,000</td></tr><tr><td>c. Traitements d'attente des agents en disponibilité.</td><td></td><td></td><td>20,000</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL.</td><td>556</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="3"></td><td>A REPORTER. fr.</td><td>4,531,500</td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>A REPORTER. . . . fr.</td></tr></tbody></table>						GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels	Dépenses.	Secrétaire général	1	23,600	23,600	Administrateur-directeur général	1	23,600	23,600	Directeur général	11	19,000 à 25,000	240,000	Inspecteur général.	7	17,000 à 19,200	150,000	Directeur.	58	15,000 à 20,200	620,000	Sous-directeur et bibliothécaire	55	11,500 à 15,400	420,000	Chef de bureau.	42	9,500 à 13,400	410,000	Sous-chef de bureau et bibliothécaire-adjoint	55	8,000 à 11,000	450,000	Commis rédacteur et sténo-dactylographe	115	4,100 à 9,500	620,000	Commis aux écritures	90	5,700 à 8,700	480,000	Dactylographe	15	5,700 à 8,700	55,000	Commissaire des monnaies	1	20,000	20,000	Inspecteur des essais et de la garantie	1	13,600	13,600	Contrôleur au change et au monnayage.	1	13,000	15,000	Essayeur.	1	11,000	11,000	Essayeur-adjoint	1	6,500	6,500	Gens de service (concierges, huissiers, messagers, chefs-ouvriers, garçons de bureau et nettoyeuses, etc)	125	1,500 à 7,400	525,000	b. Employés de province détachés à l'administration centrale (traitements et indemnités)			280,000	c. Traitements d'attente des agents en disponibilité.			20,000	TOTAL.		556						A REPORTER. fr.	4,531,500					A REPORTER. . . . fr.
GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels	Dépenses.																																																																																																	
Secrétaire général	1	23,600	23,600																																																																																																	
Administrateur-directeur général	1	23,600	23,600																																																																																																	
Directeur général	11	19,000 à 25,000	240,000																																																																																																	
Inspecteur général.	7	17,000 à 19,200	150,000																																																																																																	
Directeur.	58	15,000 à 20,200	620,000																																																																																																	
Sous-directeur et bibliothécaire	55	11,500 à 15,400	420,000																																																																																																	
Chef de bureau.	42	9,500 à 13,400	410,000																																																																																																	
Sous-chef de bureau et bibliothécaire-adjoint	55	8,000 à 11,000	450,000																																																																																																	
Commis rédacteur et sténo-dactylographe	115	4,100 à 9,500	620,000																																																																																																	
Commis aux écritures	90	5,700 à 8,700	480,000																																																																																																	
Dactylographe	15	5,700 à 8,700	55,000																																																																																																	
Commissaire des monnaies	1	20,000	20,000																																																																																																	
Inspecteur des essais et de la garantie	1	13,600	13,600																																																																																																	
Contrôleur au change et au monnayage.	1	13,000	15,000																																																																																																	
Essayeur.	1	11,000	11,000																																																																																																	
Essayeur-adjoint	1	6,500	6,500																																																																																																	
Gens de service (concierges, huissiers, messagers, chefs-ouvriers, garçons de bureau et nettoyeuses, etc)	125	1,500 à 7,400	525,000																																																																																																	
b. Employés de province détachés à l'administration centrale (traitements et indemnités)			280,000																																																																																																	
c. Traitements d'attente des agents en disponibilité.			20,000																																																																																																	
TOTAL.		556																																																																																																		
			A REPORTER. fr.	4,531,500																																																																																																
				A REPORTER. . . . fr.																																																																																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,000	44,000	,	,	
44,000	44,000	,	,	

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																	
			REPORT. fr.																																																
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).																																																	
	d.	Cabinet du Premier Ministre :	REPORT. . fr. 4,531,300																																																
2		<table> <tr> <th>GRADES.</th><th>Nombre d'agents</th><th>Traitement annuel</th><th>DÉPENSES.</th></tr> <tr> <td>Chef du Cabinet et Secrétaire du Conseil des Ministres</td><td>1</td><td>19,000</td><td>19,000</td></tr> <tr> <td>Attaché au Cabinet</td><td>2</td><td>7,500 à 8,500</td><td>16,000</td></tr> <tr> <td>Sténo-dactylographe</td><td>3</td><td>4,100 à 6,100</td><td>15,900</td></tr> <tr> <td></td><td>6</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Indemnités spéciales</td><td></td><td></td><td>11,550</td></tr> <tr> <td>Indemnités de résidence et familiale</td><td></td><td></td><td>3,815</td></tr> </table>	GRADES.	Nombre d'agents	Traitement annuel	DÉPENSES.	Chef du Cabinet et Secrétaire du Conseil des Ministres	1	19,000	19,000	Attaché au Cabinet	2	7,500 à 8,500	16,000	Sténo-dactylographe	3	4,100 à 6,100	15,900		6			Indemnités spéciales			11,550	Indemnités de résidence et familiale			3,815	66,265																				
GRADES.	Nombre d'agents	Traitement annuel	DÉPENSES.																																																
Chef du Cabinet et Secrétaire du Conseil des Ministres	1	19,000	19,000																																																
Attaché au Cabinet	2	7,500 à 8,500	16,000																																																
Sténo-dactylographe	3	4,100 à 6,100	15,900																																																
	6																																																		
Indemnités spéciales			11,550																																																
Indemnités de résidence et familiale			3,815																																																
	e.	Cabinet du Ministre des Finances :																																																	
		<table> <tr> <th>GRADES.</th><th>Nombre d'agents</th><th>Traitement annuel</th><th>DÉPENSES.</th></tr> <tr> <td>Chef du Cabinet — Directeur général</td><td>1</td><td>19,000</td><td>19,000</td></tr> <tr> <td>Chef du Cabinet adjoint. — Directeur</td><td>1</td><td>15,000</td><td>15,000</td></tr> <tr> <td>Secrétaire du Cabinet — Directeur</td><td>1</td><td>15,000</td><td>15,000</td></tr> <tr> <td>Attaché</td><td>5</td><td>5,300 à 10,000</td><td>37,900</td></tr> <tr> <td>Employé temporaire</td><td>1</td><td>8,000</td><td>8,000</td></tr> <tr> <td>Sténo-dactylographe</td><td>3</td><td>4,100 à 4,900</td><td>13,900</td></tr> <tr> <td>Chauffeur</td><td>1</td><td>4,800</td><td>4,800</td></tr> <tr> <td></td><td>13</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Indemnités spéciales</td><td></td><td></td><td>23,000</td></tr> <tr> <td>Indemnité de résidence</td><td></td><td></td><td>6,440</td></tr> <tr> <td>Id. familiale</td><td></td><td></td><td>3,755</td></tr> </table>	GRADES.	Nombre d'agents	Traitement annuel	DÉPENSES.	Chef du Cabinet — Directeur général	1	19,000	19,000	Chef du Cabinet adjoint. — Directeur	1	15,000	15,000	Secrétaire du Cabinet — Directeur	1	15,000	15,000	Attaché	5	5,300 à 10,000	37,900	Employé temporaire	1	8,000	8,000	Sténo-dactylographe	3	4,100 à 4,900	13,900	Chauffeur	1	4,800	4,800		13			Indemnités spéciales			23,000	Indemnité de résidence			6,440	Id. familiale			3,755	144,795
GRADES.	Nombre d'agents	Traitement annuel	DÉPENSES.																																																
Chef du Cabinet — Directeur général	1	19,000	19,000																																																
Chef du Cabinet adjoint. — Directeur	1	15,000	15,000																																																
Secrétaire du Cabinet — Directeur	1	15,000	15,000																																																
Attaché	5	5,300 à 10,000	37,900																																																
Employé temporaire	1	8,000	8,000																																																
Sténo-dactylographe	3	4,100 à 4,900	13,900																																																
Chauffeur	1	4,800	4,800																																																
	13																																																		
Indemnités spéciales			23,000																																																
Indemnité de résidence			6,440																																																
Id. familiale			3,755																																																
	f.	Service du Budget; salaires de personnes payées à la journée; indemnités pour frais de maladie, de funérailles; commissions d'examen, études, missions, bureau des traductions, commissaire du Gouvernement près les bourses de change et de fonds publics; commissaire du Gouvernement près la Société de Crédit à l'Industrie, etc.	200,000																																																
	g.	Indemnités de résidence	375,000																																																
	h.	Indemnités des employés temporaires	650,000																																																
	i.	Nominations, promotions et augmentations éventuelles	100,000																																																
	j.	Indemnité familiale	75,000																																																
		TOTAL . . . fr.	5,942,360																																																
3		Indemnités pour travaux extraordinaires																																																	
4	a.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués fr.	250,000																																																
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc.	50,000																																																
8	a.	Frais de tournées fr.	40,000																																																
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	38,000																																																
		A REPORTER. fr.																																																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,000	44,000	"	"	
5,942,360	5,820,950	121,410	"	ART. 2. — Crédit strictement nécessaire pour faire face aux besoins de 1925.
250,000	250,000	"	"	
300,000	300,000	"	"	
75,000	80,000	"	5,000	ART. 5. -- Somme suffisante pour faire face aux besoins en 1925.
6,611,360	6,494,950	121,410	5,000	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,611,360	6,494,930	121,410	3,000	
5,550,000	3,600,000	»	50,000	ART. 6. — Malgré les besoins plus grands en imprimés et registres par suite de la mise à exécution progressive des nouvelles lois d'impôt, le crédit peut être diminué grâce à la baisse notable des prix du papier.
483,000	455,000	30,000	»	ART. 7. — Augmentation nécessaire pour payer le loyer des immeubles, à destination de bureau, rue de Louvain, 44 et 46, et rue Marché-au-Bois, 12, et pour faire face aux dépenses d'entretien, de chauffage et d'éclairage de ces nouveaux locaux.
15,000	20,000	»	5,000	ART. 8. — Somme suffisante pour les besoins en 1923.
40,000	40,000	»	»	
85,000	65,000	20,000	»	ART. 10. — Les frais d'impression seront plus élevés par suite de l'augmentation du taux des salaires des ouvriers.
10,786,560	10,634,930	151,410	60,000	
AUGMENTATION. . fr.		151,410		
400,000	409,200	»	9,200	ART. 11. — Somme suffisante pour faire face aux besoins en 1923.
440,000	387,000	53,000	»	ART. 12. — Augmentation nécessaire pour accorder aux commis aux écritures les augmentations et promotions auxquelles ils ont droit et pour remplacer les commis particuliers et temporaires par des commis aux écritures.
840,000	796,200	53,000	9,200	
AUGMENTATION. . fr.		43,800		

BUDGET DE L'EXERCICE 1923

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
----------------------------	--	---------------------------------------

13	a. b. c. d. e. f. g. h.	CHAPITRE III. ADMINISTRATIONS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DES DOUANES ET DES ACCISES DANS LES PROVINCES. A. — Services des Contributions directes et du Cadastre. Surveillance générale. Traitements. <table> <tr> <th>Nombre d'agents.</th><th>Traitements par an. (Taux actuels).</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr> <tr> <td>9</td><td>16,000 à 20,000</td><td>164,000</td></tr> <tr> <td>1</td><td>16,000 à 20,000</td><td>16,000</td></tr> <tr> <td>2</td><td>12,000 à 14,000</td><td>24,000</td></tr> <tr> <td>6</td><td>7,700 à 12,800</td><td>54,000</td></tr> <tr> <td>9</td><td>5,000 à 8,700</td><td>54,000</td></tr> <tr> <td>1</td><td>5,000 à 8,700</td><td>6,000</td></tr> <tr> <td>...</td><td>...</td><td>26,000</td></tr> <tr> <td>...</td><td>...</td><td>39,000</td></tr> <tr> <td>TOTAUX.</td><td>28</td><td>383,000</td></tr> </table>	Nombre d'agents.	Traitements par an. (Taux actuels).	MONTANT de la dépense.	9	16,000 à 20,000	164,000	1	16,000 à 20,000	16,000	2	12,000 à 14,000	24,000	6	7,700 à 12,800	54,000	9	5,000 à 8,700	54,000	1	5,000 à 8,700	6,000	...	...	26,000	...	...	39,000	TOTAUX.	28	383,000
Nombre d'agents.	Traitements par an. (Taux actuels).	MONTANT de la dépense.																														
9	16,000 à 20,000	164,000																														
1	16,000 à 20,000	16,000																														
2	12,000 à 14,000	24,000																														
6	7,700 à 12,800	54,000																														
9	5,000 à 8,700	54,000																														
1	5,000 à 8,700	6,000																														
...	...	26,000																														
...	...	39,000																														
TOTAUX.	28	383,000																														

14	a. b. c. d. e. f. g. h. i. j. k. l.	Conservation du cadastre. Traitements. <table> <tr> <th>Nombre d'agents.</th><th>Traitements par an. (Taux actuels).</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr> <tr> <td>5</td><td>12,000 à 14,000</td><td>64,000</td></tr> <tr> <td>29</td><td>7,700 à 12,800</td><td>284,000</td></tr> <tr> <td>1</td><td>5,500 à 12,800</td><td>8,500</td></tr> <tr> <td>36</td><td>7,500 à 10,000</td><td>331,000</td></tr> <tr> <td>364</td><td>5,000 à 8,700</td><td>2,617,000</td></tr> <tr> <td>88</td><td>4,500 à 4,800</td><td>396,000</td></tr> <tr> <td>211</td><td>3,700 à 4,100</td><td>812,800</td></tr> <tr> <td>9</td><td>4,800 à 7,200</td><td>54,900</td></tr> <tr> <td>72</td><td>3,700 à 6,600</td><td>565,400</td></tr> <tr> <td>73</td><td>3,300</td><td>240,900</td></tr> <tr> <td>...</td><td>...</td><td>360,000</td></tr> <tr> <td>...</td><td>...</td><td>945,000</td></tr> <tr> <td>TOTAUX.</td><td>888</td><td>6,479,500</td></tr> </table>	Nombre d'agents.	Traitements par an. (Taux actuels).	MONTANT de la dépense.	5	12,000 à 14,000	64,000	29	7,700 à 12,800	284,000	1	5,500 à 12,800	8,500	36	7,500 à 10,000	331,000	364	5,000 à 8,700	2,617,000	88	4,500 à 4,800	396,000	211	3,700 à 4,100	812,800	9	4,800 à 7,200	54,900	72	3,700 à 6,600	565,400	73	3,300	240,900	...	...	360,000	...	...	945,000	TOTAUX.	888	6,479,500
Nombre d'agents.	Traitements par an. (Taux actuels).	MONTANT de la dépense.																																										
5	12,000 à 14,000	64,000																																										
29	7,700 à 12,800	284,000																																										
1	5,500 à 12,800	8,500																																										
36	7,500 à 10,000	331,000																																										
364	5,000 à 8,700	2,617,000																																										
88	4,500 à 4,800	396,000																																										
211	3,700 à 4,100	812,800																																										
9	4,800 à 7,200	54,900																																										
72	3,700 à 6,600	565,400																																										
73	3,300	240,900																																										
...	...	360,000																																										
...	...	945,000																																										
TOTAUX.	888	6,479,500																																										

A REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
385,000	385,000	,	.	
6,479,500	6,209,500	270,000	"	ART. 14. — Augmentation provenant de la réorganisation du service du cadastre, consécutive aux changements apportés à la législation sur la contribution foncière.
6,862,500	6,592,500	270,000	,	

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
			REPORT. . . . fr.		
		Contributions directes. Traitements :			
			Nombre d'agents.	TRAITEMENTS PAR AN (Taux actuels.)	MONTANT de la dépense.
15	a.	Traitements des inspecteurs.	47	12,000 à 14,000	579,000
	b.	— contrôleurs.	206	7,700 à 12,500	1,817,200
	c.	— receveurs	531	5,500 à 12,500	4,691,600
	d.	— vérificateurs en chef	10	7,500 à 10,000	75,000
	e.	— vérificateurs	151	5,000 à 8,700	855,000
	f.	— commis techniques	246	4,500 à 4,800	1,116,900
	g.	— aspirants commis techniques	441	3,700 à 4,100	1,671,400
	h.	— commis dirigeants	100	4,800 à 7,200	610,000
	i.	— commis aux écritures	829	3,700 à 6,600	3,953,300
	j.	— aspirants commis aux écritures	646	3,300	2,131,800
	k.	— sous-contrôleurs	23	6,000 à 7,200	142,200
	l.	— chefs de section	15	4,000 à 5,400	73,900
	m.	— commis	20	3,500 à 3,700	66,000
	n.	— aspirants commis.	9	3,600 à 5,000	39,200
	o.	— garçons de bureau			
p.	Indemnités de résidence et familiale et salaire vital.			1,509,000	
q.	Nominations, promotions et augmentations éven- tuelles			1,400,000	
		TOTAUX.	3,274		20,533,500
		Suppléments de traitement extraordinaires :			
16	a.	Suppléments de traitement du chef d'intérim, de détachements, de services spéciaux, à titre de récompense exceptionnelle ou d'indemnité pour frais de maladie, de frais extraordinaires de déménagement, de frais de dernière maladie et de funérailles et pour suppléer éven- tuellement à l'insuffisance des indemnités prévues			
		Traitements de disponibilité :			
17	a.	Traitements d'attente des agents en disponibilité			
		Frais de bureau et de tournées :			
18	a.	Frais de bureau		fr.	750,000
	b.	Frais de tournées (déplacements en service)			1,000,000
		A REPORTER		fr.	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922.	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,862,500	6,592,500	270,000	»	
20,553,500	21,021,900	»	488,400	ART. 15. — En suite de la réorganisation de l'Administration, les emplois ne sont pas tous desservis par des titulaires à traitement plein.
600,000	600,000	»	»	
320,000	220,000	100,000	»	ART. 17. — Le montant du crédit est mis en rapport avec les nécessités réelles.
1,750,000	1,550,000	200,000	»	ART. 18. — Augmentation provenant de la réorganisation du Service du cadastre, ce qui implique le remboursement à un plus grand nombre d'agents des frais de bureau et de tournées.
30,066,000	29,984,400	870,000	488,400	

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			RÉPORT. . . . fr.
		Indemnités, primes et dépenses diverses :	
19	a.	Indemnités des contrôleurs chargés des surveillances en matière de taxes assimilées aux contributions directes et des agents faisant partie des sections spéciales de recherches	fr. 50,000
	b.	Indemnités aux receveurs qui utilisent les services de collaborateurs particuliers.	250,000
	c.	Indemnités aux receveurs pour les dédommager des pertes de fonds éventuelles	300,000
	d.	Indemnités et frais de route des membres des Commissions de taxation de l'impôt spécial et extraordinaire sur les bénéfices de guerre et de l'impôt spécial sur les bénéfices exceptionnels	100,000
	e.	Indemnités de déplacement des employés de province.	100,000
	f.	Indemnités de toute nature accordées pour la transcription des mutations cadastrales, pour le renouvellement des documents cadastraux, pour la délivrance des extraits cadastraux et pour les travaux divers se rapportant au recensement des baux et à l'évaluation des propriétés foncières	1,000,000
	g.	Indemnités des aspirants commis aux écritures intérimaires et des agents temporaires	1,520,000
	h.	Indemnités de toute nature accordées aux agents qui se sont distingués dans la recherche de la fraude et autres indemnités ou dépenses inhérentes à l'établissement et au recouvrement des impôts directs	1,000,000
		B. — Services des douanes et des accises.	
		Surveillance générale. Traitements :	
20	a.	Traitements des directeurs	6 16,000 à 20,000 108,000
	b.	— directeurs spéciaux	2 16,000 à 20,000 56,000
	c.	— inspecteurs spéciaux	2 12,000 à 14,000 28,000
	d.	— contrôleurs spéciaux	3 7,700 à 12,500 27,000
	e.	Indemnités de résidence et familiale	 14,000
	f.	Nominations, promotions et augmentations éventuelles.	 10,000
		TOTAUX.	13 220,000
			A REPORTER fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
30,066,000	29,984,400	570,000	488,400	
4,520,000	4,720 000	"	400,000	ART. 19, litt. d. — Diminution provenant de l'achèvement des travaux des commissions de taxation, dont la tâche ne comportera plus, en 1925, que l'examen des réclamations des redevables.
220,000	222,700	"	2,700	ART. 20. — Légère diminution résultant du rajustement des cadres.
34,606,000	34,927,100	570,000	891,100	

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		Accises, douanes et recherche maritime.			
		Traitements :			
			Nombre d'agents.	Traitements par an. (Taux actuels.)	MONTANT de la dépense.
	a.	Traitements des inspecteurs	15	12,000 à 14,000	162,000
	b.	— des contrôleurs	104	7,700 à 12,500	965,100
	c.	— des receveurs	106	5,500 à 12,500	860,500
	d.	— des vérificateurs en chef	18	7,500 à 10,000	173,000
	e.	— des vérificateurs	244	5,000 à 8,700	1,622,300
	f.	— des commis techniques	58	4,500 à 4,800	267,800
	g.	— des aspirants commis techniques	217	3,700 à 4,100	814,400
	h.	— des commis dirigeants	50	4,800 à 7,200	305,000
	i.	— des commis aux écritures	525	3,700 à 6,600	2,558,400
	j.	— des aspirants commis aux écritures	284	3,500	957,200
	k.	— des sous-contrôleurs	22	6,000 à 7,200	157,500
	l.	— des chefs de section	352	5,600 à 6,600	2,144,900
	m.	— des commis des accises	606	4,000 à 5,400	2,781,900
	n.	— des aspirants commis des accises	10	3,300 à 3,700	33,000
	o.	— des lieutenants	44	6,800 à 7,200	305,200
24	p.	— des sous-lieutenants	75	6,000 à 6,400	466,800
	q.	— des brigadiers	495	5,200 à 6,000	2,778,400
	r.	— des sous-brigadiers	994	4,400 à 5,400	5,054,400
	s.	— des préposés	4,165	5,800 à 5,000	16,975,800
	t.	— des aspirants préposés	600	3,600	2,160,000
	u.	— des matelots	61	3,800 à 5,200	279,800
	v.	— des aspirants matelots	6	3,600	21,600
	w.	— des garçons de bureau	6	3,600 à 5,000	28,400
A REPORTER.			9,055	 fr.	41,851,200
			A REPORTER fr.		

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
34,606,000	54,927,100	570,000	891,100	
50,052,400	50,410,840	,	358,440	ART. 21. — La désignation de titulaires à traitement plein n'a pas encore été possible dans l'état actuel de réorganisation de l'administration.
84,658,400	85,337,940	570,000	1,249,540	

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.		LITTÉRA des dévelop- pements.		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. . . . fr.			
				Nombre d'agents.	Traitements par an. (Taux actuels)	MONTANT de la dépense.	
				9,053		41,831,200	
REPORT.							
x.	Service des embarcations à vapeur de la douane.	Traitements des patrons		2	3,800 à 6,500	15,000	
		— des sous-patrons		11	4,800 à 5,700	62,700	
		— des machinistes.		2	5,800 à 6,500	12,000	
		— des machinistes-chauffeurs		17	4,800 à 5,700	95,100	
y.	Service central des tabacs	Traitements des comptables magasiniers		3	4,800 à 7,200	17,100	
		— des liquidateurs		6	3,700 à 6,600	28,600	
		— des agents compteurs		10	3,600 à 5,000	40,400	
		— des surveillants d'atelier		2	3,600 à 5,000	7,600	
		— des convoyeurs ou porteurs		2	3,500 à 3,600	7,200	
z.	Indemnités de résidence et familiale et salaire vital					3,420,000	
a'	Service de la masse d'habillement					8,500	
b'	Indemnités pour port de l'uniforme					1,800,000	
c'	Indemnités et frais de déplacement des agents chargés du service du jaugeage des navires					9,000	
d'	Nominations, promotions et augmentations éventuelles					3,000,000	
TOTAUX				9,108		50,052,400	
Laboratoires :							
22	a.	Abonnement du chimiste fr.					12,000
	b.	Traitement du chimiste-aviseur					11,650
	c.	Traitements des garçons de laboratoire					10,000
	d.	Indemnités et salaires des aides et gens de service					20,000
	e.	Loyer					1,000
	f.	Frais de chauffage et d'éclairage					5,000
	g.	Acquisition de produits chimiques, d'appareils, de verreries, etc.					10,000
	h.	Menus objets					1,000
	i.	Frais de déplacement du chimiste					1,500
	j.	Indemnités de résidence et familiale et salaire vital					2,160
Suppléments de traitement extraordinaires :							
23	Suppléments de traitement du chef d'intérim, de détachements, de services spéciaux, à titre de récompense exceptionnelle ou d'indemnité pour frais de maladie, de frais extraordinaires de déménagement, de frais de dernière maladie et de funérailles et pour suppléer éventuellement à l'insuffisance des indemnités prévues						
						A REPORTER. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
84,658,400	83,537,940	570,000	1,249,540	
72,310	72,310	"	"	
1,750,000	1,750,000	"	"	
86,480,710	87,160,280	570,000	1,249,540	

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
		Traitements de disponibilité :	
24	•	Traitements d'attente des agents en disponibilité	
		Frais de bureau et de tournées :	
25	a.	Frais de bureau fr.	140,000
	b.	Frais de tournées (Déplacements en service)	800,000
		Indemnités, primes et dépenses diverses :	
	a.	Indemnités de premier équipement aux agents de la douane non affiliés à la masse d'habillement fr.	60,000
	b.	Indemnités aux receveurs pour les dédommager de pertes de fonds éventuelles . .	35,000
	c.	— de déplacement des employés de province	180,000
	d.	— des agents faisant partie des sections spéciales de recherches	20,000
	e.	— des agents faisant partie du service central des tabacs	20,000
	f.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	500,000
	g.	Frais d'escorte de la douane	150,000
	h.	Indemnités des employés de la douane pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	2,000,000
26	i.	Indemnités des agents chargés du recensement des plants de tabac :	
		1° Agents communaux fr.	50,000
		2° — de l'administration	25,000
	j.	Indemnités des agents chargés de la surveillance permanente des raffineries de sucre, des fabriques d'acide acétique, des distilleries, etc.	172,000
	k.	Indemnités et frais de déplacement des fonctionnaires et employés chargés des cours aux aspirants vérificateurs des douanes. Achat de menus objets nécessaires pour ces cours	6,000
	l.	Indemnités des agents qui se sont distingués dans la recherche de la fraude. . .	300,000
	m.	Indemnités des aspirants commis aux écritures intérimaires	120,000
	n.	Indemnités de toute nature, notamment pour l'application des nouvelles dispositions en matière de douane et accise. Indemnités des agents temporaires ainsi que des receveurs qui utilisent des collaborateurs particuliers	560,000
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
86,480,710	87,160,250	570,000	1,249,540	
260,000	260,000	»	»	
940,000	940,000	»	»	
4,198,000	4,198,000	»	»	
91,878,710	92,558,250	570,000	1,249,540	

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		» Police en matière de douane et d'accises :
27		» Mesures de police en matière de douane et d'accise
		C. — Matériel.
		a. Frais d'impression, de reliure, fournitures de bureau, etc.; achat et réparation d'instru- ments, balances et ustensiles de bureau, etc. fr. 1,000,000
		b. Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et d'embarcations, indemnités de loyer. 1,950,000
		c. Construction et acquisition de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations 700,000
		d. Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc. 10,000
28		e. Frais d'impression de registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement 1,000
		/ Frais d'acquisition des plaques et du matériel imprimé nécessaires à l'application du règlement sur la police du roulage. 50,000
		g. Acquisition et réparation d'objets d'armement et d'équipement des agents de la douane. 20,000
		h. Frais d'impression, de distribution, loyers, achats de papier et d'instruments, etc., pour l'application du droit proportionnel de consommation sur les tabacs . . . 1,600,000
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.

DEVELOPPEMENTS — DEPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
91,878,710	92,538,250	570,000	1,249,540	
60,000	60,000	»	»	
5,351,000	5,011,000	320,000	»	ART. 28. — L'augmentation provient de la centralisation des services dans les villes et agglomérations importantes, l'Administration ayant à pourvoir à la location, l'entretien, le chauffage, etc., des offices des contributions.
97,269,710	97,629,250	890,000	1,249,540	
DIMINUTION. . . fr.		359,540		

BUDGET DE L'EXERCICE 1925

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,101,100	4,027,000	74,100	»	ART. 29. — Les crédits relatifs aux indemnités de frais de bureau et de séjour et aux frais de transport ont été transférés à l'article 54, d'où une diminution de fr. 175,400 Par contre, l'augmentation du nombre et du taux des bourses d'études ou primes d'encouragement aux commis agréés ainsi que le relèvement des traitements des commis de direction nécessitent une majoration de crédit de 249,500 Reste en plus. . . fr. 74,100
30,000	50,000	»	»	
4,131,100	4,077,000	74,100	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
			REPORT.	fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
		Traitements du personnel du domaine :		
31	a.	Service de la navigation ; traitements, indemnités et salaires	fr.	194,000
	b.	Services divers et extraordinaires : traitements, indemnités et salaires		95,000
	Services régis par l'Administration de la Donation royale : traitements, indemnités et salaires :			
	c.	1° Domaine de Tervueren	fr.	8,500
		2° Domaines d'Ardenne, Ciergnon et Villers-sur-Lesse		116,000
		3° Terrains et serres de Laeken		333,000
		4° Parc Duden à Forest		50,000
			507,500	
	d.	Indemnités de résidence et familiale		11,000
32	a.	Remises et indemnités des receveurs. — Frais de perception. (Crédit non limit.)	fr.	4,800,000
	b.	Indemnités de résidence		171,000
	c.	Indemnité familiale		60,000
33		Traitements d'attente des agents en disponibilité		
			Nombre d'agents.	MONTANT de la dépense.
		Frais de bureau et dépenses diverses :		
34	a.	Frais de bureau et de loyer des directions.	9	60,000
	b.	Indemnités des agents de change pour la publication du prix des effets publics	4	3,000
	c.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés par les agents et préposés forestiers et autres personnes n'appartenant pas aux cadres de l'administration	"	2,500
	d.	Indemnités à titre de frais de bureau et de séjour :		
		1° Des inspecteurs	18	52,400
		2° Des vérificateurs.	54	64,800
	e.	Indemnités de fonctions des chefs de bureau de direction.	10	6,200
	f.	Frais de transport :		
		1° Des employés supérieurs	72	36,000
		2° Des surnuméraires	150	30,000
		3° Des agents du cadre auxiliaire	"	6,000
		Matériel :		
35	a.	Confection de poinçons et instruments à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.	fr.	200,000
	b.	Frais d'emballage, de transport, etc.		10,000
	c.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux.		60,000
		A REPORTER.	fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,151,100	4,077,000	74,100	.	
807,500	814,400	.	6,900	ART. 51. — Le crédit demandé suffira à faire face aux besoins en 1923.
5,031,000	4,751,000	300,000	.	ART. 52. -- Remise spéciale allouée, pour la débite des timbres « Taxe de transmission », par l'arrêté royal du 25 mai 1922.
100,000	100,000	.	.	
240,900	68,600	172,500	»	ART. 54. — Transfert de l'article 29 d'une somme de 178,400 francs. L'indemnité de l'agent de la Caisse de dépôts et de consignations est supprimée (4,000 francs) et les indemnités faisant l'objet du litt. b sont augmentées de 900 francs.
270,000	270,000	»	.	
10,600,500	10,061,000	546,400	6,900	

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).
		Dépenses du domaine :
	a.	Services ordinaires : travaux d'entretien, d'amélioration, de construction, etc.; frais de publicité, frais d'actes et dépenses domaniales diverses; indemnités du chef de missions spéciales (exceptionnellement dépenses des exercices antérieurs). fr. 300,000
36		Service de la Donation royale : travaux, frais d'entretien et de culture, fournitures diverses :
	b.	1° Domaine de Tervueren fr. 35,000
		2° Domaines d'Ardenne, Ciergnon et Villers-sur-Lesse 129,000
		3° Terrains et serres de Laeken 345,000
		4° Parc Duden à Forest 16,000
		525,000
	c.	Charges et contributions 1,100,000
37	»	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (Crédit non limitatif.) .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.
38	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1923 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif.)
39	»	Secours à accorder, à défaut de pension, ou, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions.
40	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article précédent .
41	»	Frais des Commissions provinciales des pensions. — Honoraires des médecins. — Dépenses diverses
42	»	Quote-part du Département des Finances dans les dépenses du Comité supérieur de Contrôle.
43	»	Traitements, allocations et autres frais du Comité supérieur et du Comité administratif mixte de l'Union belgo-luxembourgeoise
44	»	Rémunération des membres des Commissions provinciales d'examen pour l'obtention du titre de géomètre-arpenteur.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
10,600,500	10,061,000	546,400	6,900	
1,923,000	1,729,000	196,000	,	ART. 36. — Augmentation due au fait que les impôts à charge du domaine ont subi une augmentation parallèle à celle des revenus.
1,500	1,500	,	,	
12,527,000	11,791,500	742,400	6,900	
AUGMENTATION . . fr.		735,500		
700,000	700,000	,	,	
65,000	50,000	15,000	,	
20,000	20,000	,	,	
10,000	9,000	1,000	,	
42,114	51,645	,	9,529	
155,632	97,500	58,132	,	
35,000	"	35,000	,	
1,027,746	928,143	109,152	9,529	
AUGMENTATION . . fr.		99,603		

A. — Conseil supérieur de l'Union Belgo-Luxembourgeoise :	
Jetons de présence, vacations, enquêtes et expertises — Frais de commission, de voyage, de séjour, etc. fr.	30,000
Trailement du secrétaire	15,000
Indemnités de résidence et familiale, etc.	2,240
Trailement du secrétaire-adjoint fr.	6,000
Frais de séjour : 3 jours par semaine à raison de 40 francs, soit 480 francs par mois, soit par an	5,760
Parcours Luxembourg-Sierpenich	410
Abonnement de 2 ^e classe de Sierpenich à Bruxelles	1,122
	15,292
Sténo-dactylographe à 400 francs par mois	4,800
Messager et concierge	4,800
Mobilier de bureau, fournitures de bureau, imprimés, téléphone, abonnement au <i>Moniteur</i> , etc.	6,000
Chauffage et éclairage, eaux de la ville, taxes, etc.	4,000
TOTAL . . . fr.	98,132
B. — Conseil administratif mixte de l'Union Belgo-Luxembourgeoise :	
Indemnité du Président	9,000
Indemnité du membre belge	6,000
Trailement du membre grand-ducal	17,000
Frais de déplacement et de séjour des membres du Conseil. Remunération du personnel chargé des écritures, des travaux d'expédition, etc.	15,000
Matériel, frais de bureau, etc.	9,000
	1,500
TOTAL . . . fr.	57,500

ART. 44. — Voir note-annexe.

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NOMÉRI- des articles	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE VI.		
SERVICES DIVERS.		
45	»	Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc. — Commission d'études des habitations à bon marché. — Frais de vacation, de déplacement, de bureau; dépenses diverses.
46	»	Honoraires d'avocats et d'avoués chargés de défendre les intérêts de l'État dans les procès contre les traîtres et les pourvoyeurs de l'ennemi; frais de procédure, déboursés, etc. . . .
47	»	Acquisition de machines et accessoires pour l'impression et la frappe des timbres fiscaux.
(1)	»	Remboursement du solde de l'avance faite à l'Économat du Ministère des Finances par le Ministère de l'Industrie et du Travail (<i>pour mémoire</i>)
48	»	Frais de personnel et de matériel à résulter des opérations de recensement et d'estampillage des titres des anciennes dettes publiques autrichienne et hongroise non gagées dont sont possesseurs des ressortissants belges
(2)	»	Acquisition, appropriation et armement de trois embarcations à vapeur pour le service maritime de la douane à Anvers et à Lille (<i>pour mémoire</i>)
49	»	Frais de fonctionnement du cours de langue flamande.
<i>Tribunaux arbitraux mixtes et Office belge de vérification et de compensation. (Exécution des Traités de paix).</i>		
A. — Tribunaux arbitraux mixtes.		
50	»	Rétribution du juge suppléant, de l'agent général, des agents du Gouvernement et du secrétaire belges près les tribunaux arbitraux mixtes. Part d'intervention de la Belgique dans le traitement des présidents
	/	(Les fonctions de juge et de juge suppléant près les tribunaux arbitraux mixtes n'entraînent aucune incompatibilité avec les fonctions de l'ordre judiciaire; l'indemnité allouée est cumulée, le cas échéant, avec le traitement ou avec une pension à charge de l'État.)
51	»	Traitements et indemnités du personnel
52	»	Frais de route et de séjour des membres et du personnel
53	»	Matériel. — Immeuble à Bruxelles et frais de bureau du Secrétariat à Paris
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
				ART. 45 et 46. — Les crédits alloués pour 1922 doivent être maintenus pour 1923.
				ART. 47. — L'acquisition d'une seconde presse rotative est indispensable pour compléter l'outillage de l'atelier général du timbre.
				(¹) ART. 46 (ancien). — Cette dépense disparaît en 1923.
				(²) ART. 48 (ancien). — Cette dépense disparaît en 1923.
				ART. 48. — Une somme minime doit encore être prévue pour faire face aux dépenses en 1923.
				ART. 49. — Ce cours a été créé à la suite d'une décision du Conseil des Ministres.
				ART. 50. — Le crédit demandé se décompose comme suit :
5,000	5,000	»	»	1 juge fr. 30,000
				1 juge suppléant 7,000
200,000	200,000	»	»	1 agent général 15,000
				1 agent 9,000
500,000	100,000	400,000	»	1 id. 6,000
				1 agent chargé de la direction de l'Office belge de vérification et de compensation (pour mémoire).
»	11,675	»	11,675	1 secrétaire belge à Paris :
				Traitement fr. 13,200
				Indemnité de résidence 9,000
				Prévision pour augmentations 5,000
8,000	27,000	»	19,000	Part d'intervention de la Belgique dans le traitement des Présidents 60,000
				TOTAL . . . fr. 136,200
				ART. 51. — Personnel des tribunaux arbitraux mixtes :
				1 sténo-dactylo. fr. 4,800
				1 sténo-dactylo. 4,100
				1 concierge. 3,950
				1 nettoyeuse. 1,360
				Indemnité de résidence 400
				Indemnité familiale 550
				Prévision en vue du recrutement de personnel nouveau. 7,000
				Imprévu 240
				TOTAL . . fr. 22,600
				ART. 52. — Ce crédit est nécessaire pour faire face aux dépenses résultant des déplacements des membres et du personnel des tribunaux, ceux-ci siégeant indifféremment à Bruxelles, à Paris, à Genève ou en Allemagne.
				ART. 53. — Le crédit demandé se décompose comme suit :
				1° Immeuble : 11, rue Capouillet, location et entretien. fr. 13,000
				2° Fournitures de bureau 10,000
				3° Chauffage 3,000
				4° Eclairage 900
				5° Téléphones : abonnements et taxes 1,000
				6° Frais généraux divers 1,100
				7° Frais de bureau du Secrétariat à Paris 12,000
				TOTAL . . . fr. 41,000
				Ce crédit doit supporter les dépenses des secrétaires des Tribunaux qui incombent par moitié à la Belgique, ainsi que la part d'intervention de l'Etat Belge, soit 1/20 ^e , dans le loyer et l'entretien du local occupé par les Tribunaux à Paris.
1,019,800	633,675	316,800	130,675	

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		B. — Office belge de vérification et de compensation.
54		Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service
55		Comité consultatif de l'Office
56		Indemnités pour travaux extraordinaires
57		Frais de route, de séjour et de déplacement des fonctionnaires, employés et gens de service .
58		Matériel. Frais de bureau. Immeuble (location et entretien)
59		Intérêt simple de 5 % par an sur les paiements effectués anticipativement par l'Office de vérification et de compensation allemand. (<i>Credit non limitatif.</i>)
60		Remboursement du droit d'inscription aux créanciers belges dont les créances sont définitive- ment contestées
61		Frais de commission pour encaissements de coupons et de titres remboursables de valeurs belges présentés à la compensation par l'Office de vérification et de compensation allemand. (Dépenses de 1923 et des années antérieures.)
		<i>Dépenses des Commissions de récupération.</i>
(1)		Dépenses des Commissions de récupération (<i>y compris les dépenses des années antérieures</i>) (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,019,800	653,675	516,800	150,675	
867,088				
	882,920	»	5,832	ART. 54. — Voir note-annexe.
10,000				
5,000	10,000	»	5,000	ART. 56 et 57. — Les crédits demandés seront suffisants pour faire face aux besoins
15,000	100	»	86,000	
92,000	175,000	»	83,000	ART. 58. — Ce crédit se décompose comme suit :
				1° Immeuble : location et entretien fr. 22,000
				2° Fournitures de bureau et imprimés 46,000
				3° Frais de bureau du délégué à Berlin 6,000
				4° Chauffage : consommation et entretien 40,000
				5° Éclairage 2,000
				6° Téléphone et sonneries 1,000
				7° Mobilier : achat et entretien 3,000
				8° Machines à écrire : réparations et entretien 500
				9° Imprévus 1,500
				fr. 92,000
1,000,000	1,750,000	»	750,000	ART. 59. — Le paiement de cet intérêt découle de la Convention intervenue, le 4 février 1921, entre les représentants des Officiers de Vérification et de Compensation alliés et allemand, convention signée à titre définitif à Londres, le 10 juin 1921.
				Ce crédit était, en 1922, de 1,750,000 francs. La diminution provient de la réduction du solde en faveur de l'Office allemand.
30,000	50,000	»	20,000	ART. 60. — Les remboursements effectués en 1922 justifient la réduction du crédit antérieur.
6,000	»	6,000	»	(1) ART. 59 de 1922. — Ce crédit est transféré au budget des dépenses recouvrables en exécution des Traités de paix, comme conséquence du rattachement aux Recettes de réparation du produit de la réalisation du butin de guerre.
	3,700,000	»	3,700,000	ART. 61. — Voir note-annexe.
3,044,888	7,322,595	522,800	4,800,507	
DIMINUTION . . . fr.		4,277,707		

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation</i> PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES. I. Administration centrale II. — de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces III. Administrations des Contributions directes et des Douanes et des Accises dans les provinces IV. Administration de l'Enregistrement et des Domaines dans les provinces V. Pensions et secours — Dépenses diverses et imprévues TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr. DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. VI. Services divers TOTAL du Budget du Ministère des Finances. . . . fr

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,786,360	10,654,950	131,410	"	
840,000	796,200	43,800	"	
97,269,710	97,629,250	"	359,540	
12,527,000	11,791,500	735,500	"	
1,027,746	928,145	99,603	"	
122,450,816	121,800,045	1,010,313	359,540	
5,044,888	7,522,595	"	4,277,707	
125,495,704	129,122,638	1,010,313	4,637,247	
DIMINUTION . . . fr		3,626,934		

NOTE-ANNEXE.

ART. 44. — Aux termes de l'article 13 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1921 portant modifications aux dispositions concernant l'exercice de la profession de géomètre-arpenteur, les indemnités allouées à titre de frais de vacation aux membres de la Commission d'examen sont liquidés par le Département des Finances au vu d'un mémoire produit et certifié exact par le Gouverneur de la province.

Les frais de vacation par candidat examiné s'élevant à 52 francs (20 francs au président, 18 francs à chacun des deux assesseurs et 5 francs au secrétaire — voir premier alinéa de l'article 15 précité, un crédit de 55.000 francs est suffisant pour liquider les indemnités dont il s'agit.

Le droit d'inscription est fixé à 60 francs; ceux-ci sont payés chez le receveur de l'enregistrement et des domaines et versés au Trésor public (articles 11 et 12 de l'arrêté royal susvisé). Les recettes provenant de ces droits figureront au Budget des Voies et Moyens parmi les produits divers et accidentels (Chapitre III. Capitaux et revenus).

La dépense est donc compensée par une recette au moins équivalente.

ART. 54. — Personnel de l'Office belge de vérification et de compensation :

A. — A Bruxelles.

a) Traitements :

1 agent du Gouvernement près les tribunaux arbitraux mixtes chargé de la direction de l'Office fr.		9,000
1 Chef de bureau		11,000
1 Id.		10,500
1 Id.		9,500
1 Sous-chef de bureau		9,000
2 Id. id.	8,500	17,000
1 Employé.		7,700
2 Id.	7,500	15,000
5 Id.	7,500	21,900
1 Id.		6,100
1 Id.		5,800
1 Id.		5,600
3 Id.	5,500	16,500
2 Id.	5,400	10,800
1 Id.		5,500
1 Id.		5,200
9 Id.	5,100	45,900
11 Id.	4,800	52,800
6 Id.	4,500	27,000
1 Id.		4,500
20 Id.	4,100	82,000
4 Id.	4,000	16,000
28 Id.	3,700	98,200
1 Huissier-concierge		5,800
1 Huissier-messager		4,200
1 Huissier		3,050
4 Garçons de bureau	3,950	15,800
1 Id. id.		3,700
1 Id. id.		3,200
3 Sténos-dactylos	6,100	18,300
2 Id.	4,800	9,600
1 Id.		4,100

115	REPORT . . . fr.	338,750
4	Dactylo	5,000
5	Id.	5,700
5	Nettoyeuses	1,580

126

b)	Prévisions pour augmentations de traitements.	24,000
c)	Indemnité de résidence	48,920
d)	Indemnités familiales	7,118
e)	Prévision en vue du recrutement d'employés nouveaux	40,000
f)	Imprévu	2,000
		<u>712,088</u>

B. — A Berlin.

a) Traitements :

1	Délégué	15,000
1	Délégué-adjoint	8,000
1	Employé	5,400
1	Id.	4,800
1	Id.	3,700
1	Sténo-dactylographe	4,800
		<u>41,700</u>

6

b)	Indemnité spéciale de séjour à l'étranger	87,600
c)	Prévision en vue du recrutement d'agents nouveaux pour la délégation à Berlin :	
	Traitements	10,000
	Indemnité spéciale de séjour à l'étranger	13,000
		<u>23,000</u>
d)	Imprévus	700
		<u>153,000</u>

TOTAL GÉNÉRAL fr. 887,088

ART. 61 (nouveau). — En exécution des dispositions de l'article 206 du Traité de Versailles, l'Office belge de vérification et de compensation est tenu de poursuivre l'encaissement des coupons échus antérieurement au 10 janvier 1920, provenant de valeurs belges détenues par des sujets allemands résidant en Allemagne, ainsi que le paiement des titres belges devenus remboursables avant la date précitée.

En vue de simplifier et d'accélérer les opérations de recouvrement et estimant, d'autre part, que ce service ne saurait être mieux assuré que par une banque disposant d'une organisation adéquate, l'Office belge a prié la Société Générale de Belgique de lui faire connaître si elle serait disposée à se charger de ce service et à quelles conditions.

Cet établissement a consenti à effectuer l'encaissement des dits coupons et titres, moyennant une commission de $\frac{1}{4}$ % sur le total des bordereaux avec minimum de fr. 0.25 par bordereau.

(50)